

Résumé du rapport final : « Entreprise sans fumée » 2007-2009

Le projet appelé « Entreprise sans fumée » a démarré en 2007 (après une phase pilote lancée en 2005). Il a été créé par la Ligue pulmonaire des deux Bâle, confrontée à de nombreuses questions de la part des entreprises sur la manière de réglementer le tabagisme sur le lieu de travail et d'aborder cette question avec le personnel. Il comprend une offre de conseils professionnelle et propose le cours stop-tabac élaboré par l'IFT (*Institut für Therapieforschung* de Munich) que la ligue a adapté et lancé en Suisse. Le but était d'agir préventivement tant au niveau comportemental que contextuel. Le projet poursuit deux grands objectifs :

- protéger le personnel du tabagisme passif de manière systématique ;
- aider efficacement les collaborateurs souhaitant cesser de fumer.

Le monde professionnel constitue un terrain de choix pour la prévention du tabagisme. En effet, nombre d'entreprises doivent faire face aux conflits opposant fumeurs et non-fumeurs ainsi qu'aux coûts élevés que génère le tabagisme. De plus, elles connaissent généralement les avantages que comporte un environnement sans tabac, que ce soit au niveau social ou économique. Elles sont donc disposées à consacrer du temps et de l'argent pour encourager leur personnel à participer à des programmes de prévention. Elles offrent aussi de bonnes possibilités pour « faire passer le message », car elles disposent de canaux de communication internes. Le site www.entreprisesansfumee.ch s'est révélé être un instrument complémentaire idéal pour interpellier et informer en parallèle les collaborateurs et les décideurs.

Le dernier rapport intermédiaire, établi en juin 2009, indiquait que le retour des données un an après le cours stop-tabac était problématique. Pour le rapport final, le *Swiss TPH* (Institut tropical et de santé publique suisse) disposait d'un plus grand nombre de questionnaires renvoyés par les participants une année après leur participation au cours (n=156) que pour les rapports intermédiaires, ce qui a amélioré le taux de réponses. Dans la prochaine phase du projet, différentes mesures seront prises afin d'augmenter encore davantage ce taux. Selon une estimation prudente, le taux de réussite en ce qui concerne l'arrêt du tabagisme (*intention to treat* ou analyse en intention de traiter) devrait atteindre 30 %. Les participants ont loué la qualité du cours. 95 % d'entre eux le recommanderaient.

Il ressort de l'évaluation des prestations de conseils que, sur les 262 entreprises qui y ont recouru, 94 % de celles qui ont répondu au sondage étaient satisfaites, voire très satisfaites. Les objectifs fixés pour la période allant de 2007 à 2010 ont pu être réalisés, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. L'évaluation des conseils en entreprise sera optimisée durant la période courant de 2010 à 2014, notamment pour qu'il soit plus facile de faire la différence entre des prestations ponctuelles et les accompagnements de longue durée.

De manière générale, la majorité des objectifs ont pu être réalisés. Au vu des résultats de l'évaluation, le projet a été reconduit pour une période de quatre ans. Il est réjouissant de constater que nos bailleurs de fonds font une analyse similaire de la situation. Nous tenons d'ailleurs à remercier les organes du fonds de prévention du tabagisme.